

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	HAREL	Nom carte :	06271_HAREL_V3
Superficie :	274 ha	Utilisateurs concernés	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé Piégeur # 14-01-0037
UA :	062-71		
MRC :	Matawinie		
Municipalité :	TNO		
Année d'intervention projetée : 2020-2021			

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Réserve faunique Rouge-Matawin	Maintien des peuplements matures	⇒ Réduire la superficie planifiée. La planification se trouve dans les derniers blocs de forêt mature dans le secteur.	⇒ Retirer les blocs de récolte adjacents au nord du lac Lumina
	Connectivité des habitats fauniques et paysage	⇒ Assurer une connectivité de forêt fermée près du milieu humide afin de permettre le déplacement de la grande faune.	⇒ Retirer les blocs de récolte autour du milieu humide afin de permettre le déplacement de la grande faune (voir carte)
		⇒ Ajouter des îlots afin d'améliorer la qualité visuelle du paysage pour les chasseurs et créer des « stepping stones » pour la grande faune.	⇒ Ajouter des îlots afin d'améliorer la qualité visuelle du paysage pour les chasseurs (voir carte).
Limite des territoires fauniques structurés	⇒ Maintenir une bande de 60 m entre la ZEC Boullé et la RFRM	⇒ Maintenir une bande de 60 m entre la ZEC Boullé et la RFRM	

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Harmonisation des opérations**

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Réserve faunique Rouge-Matawin	Protection de la régénération	⇒ Protéger la régénération des blocs à l'ouest du lac Harel	⇒ La réglementation en vigueur répond à l'enjeu
	Calendrier des travaux	⇒ Pas de travaux pendant la période de chasse.	⇒ Les mesures génériques répondent à cet enjeu.
	Réseau routier	⇒ Convenir de l'état initial du chemin avec la RFRM avant le début des travaux	⇒ Convenir de l'état initial du chemin avec la RFRM avant le début des travaux

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées*
Chemin de la Rouge-Matawin, rang des Cyprès	Réserve faunique Rouge-Matawin	⇒ Inclues dans les mesures d'harmonisation	⇒ Inclues dans les mesures d'harmonisation
	ZEC Boullé	⇒ Installer une signalisation au coin de la fourche du Thiboutot et du Boirêt pour les gens en provenance du Lac Boirêt (pour les véhicules en provenance du lac Boirêt).	⇒ La réglementation en vigueur répond à l'enjeu

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#)

Adoption

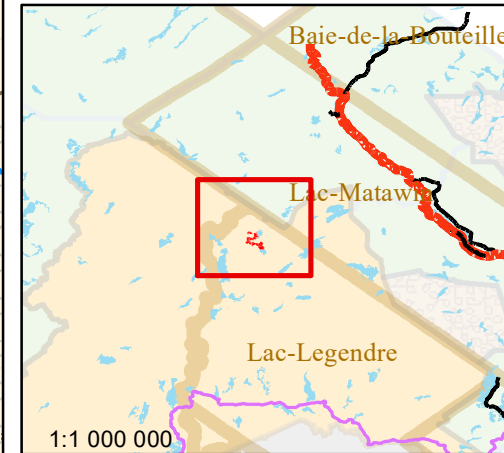
Lors de la rencontre du 24 mars 2021 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 6 mai 2014 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

06271_HAREL_V3 Réserve Faunique Rouge Matawin



Légende

- Chemin forestier
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau
- Lac
- Milieu humide
- Terrain de piégeage
- ZEC
- Réserve faunique
- Consultation publique

Chantier HAREL

- CP
- CR
- Mesures d'harmonisation

Préparé par: Isabelle Parent ing. f.
Date: 2021-03-16

